



PCPE

**Pôle de Compétences
et Prestations externalisées**

À qui s'adresse le PCPE ?

Le PCPE (Pôle de Compétences et Prestations externalisées) est en mesure d'accompagner simultanément au moins 20 bénéficiaires, en situation ou en risque de rupture de parcours, âgés de 5 à 25 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans Trouble du Spectre Autistique ou autres troubles associés (sensoriels, moteurs, relationnels). Ils ne bénéficient pas d'une prise en charge médico-sociale et/ou n'ont pas ou plus de scolarisation adaptée à leurs besoins.

Le territoire d'intervention est prioritairement l'Eurométropole de Strasbourg mais peut s'étendre sur le département.



Fiche d'identité

Le PCPE est rattaché au Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Il s'inscrit dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ».

C'est un dispositif souple, adaptable et innovant visant à concevoir une réponse transitoire pour les personnes sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours.

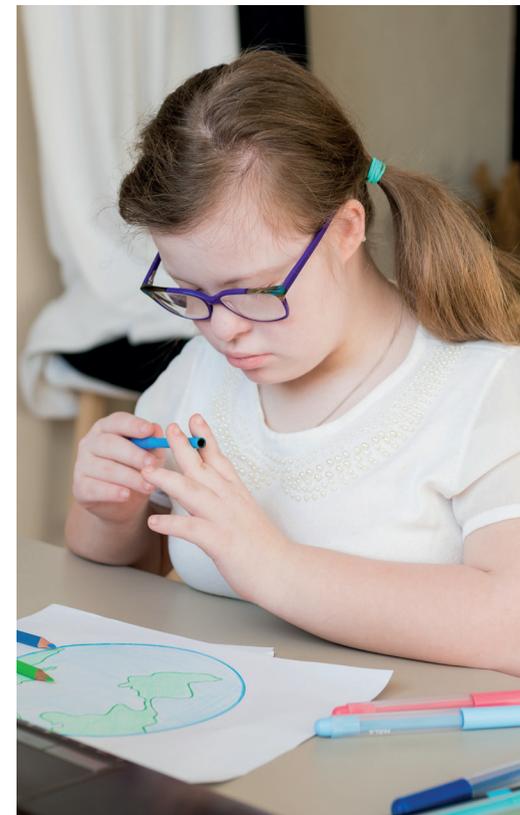
Il permet une mobilisation collective des professionnels de santé, de l'enseignement, de l'éducation spécialisée, du secteur social et médico-social exerçant sur l'Eurométropole de Strasbourg aussi bien en établissement qu'en secteur libéral.

- **20** bénéficiaires
- dans **tous les lieux de vie** (domicile, écoles, collèges, lycées, centre d'apprentissage, clubs, ...)
- **une équipe pluridisciplinaire** composée de 2 coordinatrices référentes, 1 psychologue à mi-temps, 1 psychomotricienne et 1 médecin à temps partiel, de personnels administratifs sous la responsabilité d'une direction
- **des intervenants libéraux** (orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs...sous conventions)



Nos missions

- Réaliser une évaluation pluriprofessionnelle de la situation en faisant émerger les besoins et les attentes de la personne et/ou de son représentant légal au travers de bilans et d'observations.
- Organiser une prise en charge transitoire pour des personnes n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins, favorisant l'inclusion sociale et/ou scolaire et le développement de l'autonomie.
- Proposer des projets personnalisés d'intervention (PPI) qui font appel à une pluralité de professionnels dans une visée inclusive.
- Assurer un appui dans les démarches pour la construction du parcours du bénéficiaire:
 - Soutenir, renforcer, valoriser les savoir-faire des aidants
 - Favoriser l'accès à des temps de répit pour les familles



- Assurer la coordination des professionnels et acteurs du bassin de vie (sociaux, médico-sociaux, associatifs, sanitaires, Education Nationale...) autour du parcours du bénéficiaire.



Notre fonctionnement

Les bénéficiaires sont admis sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La durée d'intervention du PCPE est de 12 mois.

Les demandes peuvent être transmises par la famille ou par les professionnels directement à la MDPH ou au PCPE.

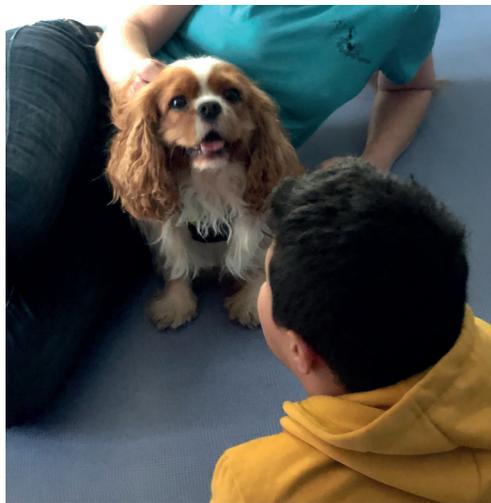
Pour clarifier le circuit des demandes et des modalités de traitement en collaboration avec les services de la MDPH, une Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) dédiée se réunit régulièrement.

Rejoignez-nous !

Vous venez de prendre contact avec l'un des 27 établissements ou services d'Apedi Alsace, association de parents, de personnes en situation de handicap intellectuelles et de leurs amis.

Il n'existerait pas sans l'engagement de parents bénévoles depuis des décennies. Les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap sont encore très nombreux ; quelle que soit votre manière d'y contribuer, adhérez à l'Apedi Alsace pour « accompagner et agir ensemble ».

André Wahl,
Président



Contacts

**PCPE du Bas-Rhin
(Pôle de Compétences et de
Prestations Externalisées)
Le Tremplin**

2 rue de Dettwiller
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 78 93 00

pcpe.basrhin@apedi-alsace.fr